



Commune de B E R T R A N G E

## AVIS AU PUBLIC

Contact : Nadine SCHMIT  
26 312 334

Il est porté à la connaissance du public que par l'arrêté portant le n° 3A/2025/0408/187 du 17 mars 2025 du Ministre du Travail, à savoir

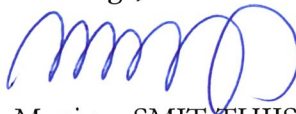
la société **ORONA Luxembourg s.a.**, au nom et pour le compte de la **COPROPRIETE DE LA RESIDENCE**, a été autorisée à installer et à exploiter un ascenseur à Bertrange, 8 rue des Celtes.

Aux termes de l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 un recours contre l'arrêté d'autorisation susmentionné est ouvert à tous les intéressés devant le tribunal administratif qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté, sous peine de déchéance, dans le délai de quarante jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision. L'appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou au tableau du tribunal d'arrondissement à Diekirch.

Bertrange, le 24 mars 2025



  
Monique SMIT-THIJS  
Bourgmestre

  
Sophie HUMBERT  
Secrétaire adjointe

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le soussigné, Bourgmestre de la commune de Bertrange, certifie que l'avis ci-dessus a été publié et affiché à partir de ce jour.

Bertrange, le 24 mars 2025



  
Monique SMIT-THIJS  
Bourgmestre

  
Sophie HUMBERT  
Secrétaire adjointe